



Municipalité de Ferme-Neuve

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du (des) requérants(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble sujet ? :  oui  non

Si non, avez-vous une procuration du propriétaire ? :  oui  non

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (maison) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (bureau) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (cellulaire) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse postale de l'emplacement : \_\_\_\_\_

Numéro (s) de lot (s) : \_\_\_\_\_

Rang : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule : \_\_\_\_\_ Zone : \_\_\_\_\_

Est-ce que le terrain est riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide ?  oui  non



## **RAPPEL DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

Une dérogation mineure ne peut être portée sur l'usage et sur la densité d'occupation du sol

Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publiques

Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le Conseil doivent analyser toute demande de dérogation mineure à la lumière des quatre (\$) critères imposés par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Par conséquent; une dérogation mineure ne peut être accordé seulement :

- 1- si l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur
- 2- si elle ne porte atteinte à la jouissance, par des propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété
- 3- si elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme
- 4- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction.

Seul le Conseil municipal a toute la discrétion du caractère mineur ou majeur de la demande

### **À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ**

Coût exigible (300,00\$) payé le : \_\_\_\_\_

Numéro de la demande de permis : \_\_\_\_\_

Recommandation du CCU, no. de résolution : \_\_\_\_\_

Décision du Conseil municipal, no de résolution : \_\_\_\_\_

accordée

refusée